



10516668054

Concours / Examen : Technicien territorial principal de 2^{ème} classe
Session : 2024 Type : externe
Spécialité : Prévention et gestion des risques, Hygiène, restauration
Epreuve : RAPPORT TECHNIQUE

Communauté de communes
de Technicom

Le 11 Avril 2024

Rapport technique à l'attention
de Monsieur le Président

Objet : l'anticipation et la gestion des épisodes de sécheresse sur Technicom

Références : - Guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restriction
des usages de l'eau en période de sécheresse - mai 2023
- Article L 2212-2 Code général des collectivités territoriales.

La sécheresse est un événement climatique exceptionnel, mais, naturel. Elle se caractérise par un déficit en eau sur une période plus ou moins longue et qui dépend fortement des conditions locales. Chaque année la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes s'accroissent avec des conséquences visibles sur notre environnement. La sécheresse a été souvent importante dans nos régions ces dernières années. Cet hiver, nous avons eu 32 jours sans précipitations. Certains territoires ont vu leur situation revenir à la normale suite aux

..1.1.7..

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

dernières pluies, mais d'autres sont encore en crise. Mais quelles mesures faut-il prendre pour s'adapter aux conditions climatiques lorsque la quantité d'eau renouvelable a baissé et que la qualité de l'eau est menacée ? C'est la question qu'il semble intéressant de répondre en s'attachant à détailler tout d'abord la gestion de la sécheresse en France (I.). Puis ensuite, d'étudier l'éclosion d'un projet d'anticipation et de gestion des épisodes de sécheresse sur Technicom (II.).

I.) La gestion de la sécheresse en France.

Il importe de bien appréhender le contexte de la sécheresse et de ses conséquences (A).
Seront présentées ensuite la réglementation en France (B.).

A.) Le contexte de la sécheresse et ses conséquences.

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie. Elle est essentielle pour de nombreux usages notamment la consommation d'eau potable, les usages agricoles, industriels, ou encore énergie. Elle est considérée comme le premier marqueur du changement climatique. Il ne faut pas confondre la sécheresse qui qualifie de manque d'eau avec la canicule qui est une période de température élevée. Il existe plusieurs niveaux de sécheresse. Tout d'abord la sécheresse météorologique qui correspond à un déficit prononcé et prolongé de précipitations. Il y a la sécheresse édaphique qui conduit à un manque d'eau sur les sols et altère le développement de la végétation. Mais également la sécheresse hydrologique qui entraîne une baisse du niveau des nappes souterraines et du débit des cours d'eau. Enfin la sécheresse géotechnique qui se caractérise par un déficit pluviométrique entraînant une diminution de la teneur en eau du sous-sol. Durant l'automne et l'hiver 2022-2023, les précipitations de mars et avril ont engendré des épisodes de recharge des nappes. Les pluies dans la moitié nord du pays, ont surtout amélioré l'humidité des sols.

réduisant les besoins d'irrigation de l'agriculture.

Les épisodes de sécheresse ont de multiples impacts sur les milieux aquatiques suite à la baisse des niveaux d'eau. La biodiversité est directement touchée et souffre de la détérioration de la qualité de l'eau suite à l'échauffement et à la dilution des pollutions. Les usages qui dépendent d'un certain niveau d'eau peuvent être fortement impactés. Certaines espèces de poissons ou amphibiens peuvent être touchés par la baisse des niveaux. Des connexions entre plusieurs cours d'eau peuvent être supprimées ce qui empêche la mobilité de ces derniers. La diminution du débit favorise également l'augmentation de la température de l'eau ce qui engendre des conséquences directes sur la qualité physico-chimique de l'eau. La biodiversité est impactée par cette dégradation de la qualité de l'eau : développement d'algues microscopiques, diminution de l'activité des poissons. En outre, il peut y avoir également des impacts sanitaires. Les proliférations d'algues peuvent conduire à des rejets de gaz toxiques, rendant dangereuse la pratique de la baignade ou de la pêche par exemple. L'eau peut être impropre à la consommation et implique un surcoût de traitement pour sa potabilisation.

B.1 La réglementation en France

La gestion de la sécheresse s'exerce selon différents niveaux. Le préfet coordonnateur de bassin est le garant pour la gestion de la sécheresse à l'échelle du bassin. Des arrêtés sont publiés pour permettre de prendre des mesures de restriction. Les comités "ressources en eau", regroupent l'ensemble des missions des comités sécheresse. Ils sont composés des représentants des collectivités territoriales, des représentants des usages non professionnels de l'eau, des professionnels du secteur industriel, des représentants de l'état. Ils se réunissent en sortie d'hiver pour établir un bilan de recharge hivernale afin d'ajuster si besoin les décisions et de préparer une communication pour la saison à venir. Une rencontre est également prévue en avril-mai pour réaliser un nouveau bilan et réaliser les prévisions (recharge des cartes d'eau, niveau des cours d'eau). Pendant l'été, ils peuvent être amenés à se rencontrer selon la gravité des changements climatiques. Lorsqu'un arrêté est établi, il faut compter 5 jours ouvrés maximum pour qu'il entre en vigueur.

Le maire a un rôle important dans le domaine de la lutte contre la sécheresse. Il peut restreindre l'usage de l'eau pour tenir compte des circonstances locales.

Ils peuvent limiter ou interdire tout ou en partie des prélèvements d'eau qui porte atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique dans une commune.

L'Etat par le biais des préfets, a prévu une planification préalable des mesures de limitation des prélèvements d'eau. Des arrêtés cadres sont définis dans des zones d'alerte et précisent les seuils à partir desquels les mesures de limitation doivent entrer en vigueur.

Il existe quatre niveaux dans ces arrêtés : seuil de vigilance pour déclencher les mesures de communication et de sensibilisation ; niveau d'alerte qui définit le début pour assurer le fonctionnement du milieu aquatique ; un niveau de crise pour limiter les prélèvements ; un niveau de crise renforcée lorsque l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu sont mises en péril.

Après avoir étudié la sécheresse et ses conséquences, il semble intéressant de s'en occuper pour construire un projet opérationnel dans la communauté de communes de Technicom.

II.1 L'éclosion d'un projet d'anticipation et de gestion des épisodes de sécheresse d'un Technicom.

La volonté du Président de Technicom, étant de mettre en place des moyens pour anticiper et gérer au mieux les épisodes de sécheresse, il commencera d'abord d'organiser en interne le pilotage du projet dont l'étape la plus importante est la réalisation de diagnostics variés (A.). Ensuite, un plan d'action innovant sur la gestion des épisodes de sécheresse sera proposé (B.).

A.1 Des diagnostics variés précèdent une ingénierie de projet forte.

a.1 La structuration du pilotage et méthode de travail transversale.

Pour mener à bien ce projet consistant à anticiper et gérer les épisodes de sécheresse il est nécessaire d'organiser Technicom autour de trois instances. Il faut d'abord que le DGA "environnement" désigne un chef de projet, interlocuteur unique chargé du pilotage global du projet. Il aura plusieurs missions notamment de définir le cadre de travail, des tâches à effectuer, du planning, de l'échéancier,



10516668054

Concours / Examen : Technicien territorial principal de 2^{ème} classe
Session : 2024 Type : externe
Spécialité : Prévention et gestion des risques, Hygiène, restauration
Epreuve : RAPPORT TECHNIQUE

des moyens nécessaires, du budget susceptible d'être alloué aux actions, du montage des subventions etc. Cela pourrait être le directeur du service environnement. Il va s'appuyer sur deux instances "internes", un comité technique et un comité de pilotage.

Le comité technique : structure d'expertise technique, serait composé notamment de représentants des services eau et assainissement, service économie, développement durable, service formation et communication. Il se subdiviserait en plusieurs groupes de travail thématiques, tel un groupe de travail qui se chargerait d'étudier les pratiques et dispositions prises dans d'autres collectivités pour anticiper les épisodes de sécheresse. Il proposera des propositions au comité de pilotage pour validation.

Le comité de pilotage : instance de validation politique, serait composé de représentants de la direction générale, du Président de Technicom, un représentant du préfet, un représentant de la région, des membres du comité "ressources" en eau. Il validera les différentes étapes de la démarche.

b.) Méthode de travail

L'étape la plus importante est la réalisation d'un diagnostic, de dresser un état des lieux de l'existant à partir d'enquêtes téléphoniques, de questionnaires papiers et en ligne en lien avec les acteurs économiques. Les données recueillies seront inventoriées : membres de piscines dans la communauté de communes, membres de station de lavage de voiture, présence de terrain de golf ou jardin nécessitant un

.5.17..

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

arrosage régulier. Le diagnostic sera validé par le comité de pilotage. Ensuite, il faut fixer des objectifs opérationnels qui seront validés par le comité de pilotage : exemple : limiter le remplissage des plans d'eau, irriguer les cultures à certaines heures de la journée, interdire le nettoyage des façades, toitures. Enfin, des tableaux de bord, des indicateurs de suivi seront élaborés pour évaluer d'ici un an les résultats des actions menées. Par exemple, ne pas dépasser un certain volume d'eau pour les stations de lavage.

B.1) Plan d'action pour anticiper et gérer les épisodes de sécheresse.
Le plan d'action s'articulera autour de différents axes.

Plan de communication / information / sensibilisation.

Informons en interne et en externe sur la volonté du Président de Technicom pour déployer une politique de gestion de crise en cas de sécheresse. Pour mener une communication interne, plusieurs canaux seront utilisés : des réunions d'informations DG / directeurs et chefs de service, des réunions au sein de chaque service, publication d'un édito du maire sur l'intranet, article dans la gazette des communes. Une communication externe sera également menée auprès des différents acteurs du territoire (entreprises, commerces / associations, comités d'usagers...) par le biais de réunions d'informations publiques, par la distribution de flyers, par des communiqués via les réseaux sociaux, internet, intranets.

Plan de formation des agents

Former dans le cadre de partenariat avec le CNFPT, les agents des collectivités à la réglementation, au contenu du guide circulatoire de mai 2023 et aux nouvelles obligations qui en résultent. Une formation de 2 jours pour les agents du service 'risque et environnement' sur la connaissance des différentes solutions proposées sur les risques de sécheresse.

Après un an de mise en place, il paraît judicieux de procéder à une évaluation qui pourrait donner lieu à des ajustements. Le pilote en référence du projet initial paraît le plus en mesure de réaliser cette mission.

